



La Lettre d'INFORMATION de la MAIRIE de MALVEZIE

20 OCTOBRE 2015- N°4

Quelques informations à l'entrée de l'hiver...

TRAVAUX

Les travaux de mise aux normes d'accessibilité de la **Mairie** seront bientôt terminés.

En ce qui concerne la partie intérieure du bâtiment, ils se sont traduits par le déménagement du secrétariat au rez de chaussée et ont permis la rénovation totale de l'installation électrique (éclairage et chauffage), le changement des menuiseries, la reprise de l'isolation et la réfection du plancher du nouveau secrétariat.

Du côté extérieur, afin d'essayer de traiter les problèmes d'humidité du bâtiment, des drains ont été posés autour de la Mairie et il reste prochainement à remplacer les allées gravillonnées par un revêtement adapté pour l'accès handicapés (travaux prévus courant novembre).

Le **parc de la Salle des Fêtes** a vu l'installation d'une balançoire, d'une table extérieure de ping-pong et l'implantation d'un terrain de volley-badminton. Ces équipements devraient, espérons-le, redonner vie à ce lieu central du village.

En ce qui concerne l'**Eglise**, c'est l'allée principale lui donnant accès qui sera bientôt reprise à l'identique de la Salle des Fêtes.

Pour le logement inoccupé de l'**école**, les consultations d'entreprise commencent pour des travaux prévus sur l'année 2016. Ces travaux de réhabilitation du logement seront d'un montant estimatif de 80 000 € et recevront l'aide de l'Etat et du Conseil Régional.

REFORME TERRITORIALE

La loi Notre votée le 7 août 2015 instaure la modification des périmètres et des compétences des EPCI et instaure une taille minimale pour les nouveaux EPCI de 15 000 habitants.

Le 19 octobre, le Préfet a présenté son Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) avec les projets de fusion de Communautés de Communes. Ce SDCI propose une fusion des communautés des Communes du Haut-Comminges, de Saint-Béat et de Luchon qui regroupera 77 communes et 16 177 habitants.

Le Conseil Municipal de chaque commune est appelé à délibérer d'ici à la fin de l'année sur ce projet de fusion et tout son cortège de transfert de compétences.

En tous les cas, après consultation de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), le Préfet validera définitivement son projet le 31 mars 2016.

A terme, après les grandes régions, les grandes Communautés de Communes : c'est bien la disparition des petites communes comme la nôtre qui est en train de se jouer.

Les TARIFS de l'eau potable

En adhérant au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Haute-Garonne, le Syndicat de l'Eau Malvezie-Génos confronté aux limites financières et humaines des petites structures, lui a délégué ses compétences de production, stockage et adduction en eau potable.

La tarification jusqu'ici en vigueur s'avérant trop « légère » au vu des investissements nécessaires, le SMEA avait déjà annoncé sa volonté de procéder à une augmentation des tarifs, le but ultime recherché étant de parvenir à un prix départemental unique.

Les dernières factures d'eau 2015 parvenues à Malvezie et Génos ont donc subi cette augmentation conséquente qui se répercute sur deux axes :

L'abonnement ou Prime fixe : il est passé en 2015 de 65,76 euros TTC à 82,61 euros TTC, pour tous les abonnés soit une augmentation de 25%.

La tarification de la consommation au m3:

Jusqu'au 31/12/2014 : il y avait 4 tranches :

Moins de 30 m3 : 0,90990 euros HT le m3 (soit 0,96 € TTC)

De 31 à 100 m3 : 0,53 euros HT le m3 (soit 0,56 € TTC)

De 101 à 200 m3 : 0,474 euros HT le m3 (soit 0,50 € TTC)

Plus de 200 m3 : 0,426 euros HT le m3 (soit 0,45 € TTC)

A partir du 01/01/2015, il n'y a plus de tranches, et donc un seul tarif pour tous les abonnés : 1,14 € HT par m3 (soit 1,2027 € TTC).

Sur nos dernières factures reçues, concernant la période du 1^{er} mars 2014 au 9 mars 2015, le calcul a été fait « au prorata temporis », c'est-à-dire, grosso modo, 10 mois au tarif 2014 et 2 mois au tarif 2015.

Enfin, les redevances supplémentaires cumulées (pollution et prélèvement sur la ressource en eau) sont passées de 0,371 à 0,388 € par m3.

La prochaine facturation se fera donc avec un tarif unique au m3 de 1,14 € affecté certainement d'une nouvelle augmentation. Par exemple, une rapide simulation pour une facture 2015 d'environ 100 m3, permet d'évaluer le seul surcoût 2016 à 50 € et personne à ce jour, n'est capable de nous éclairer exactement sur l'objectif tarifaire exact du SMEA.

INTERNET

Suite aux plaintes répétées de plusieurs abonnés, la Mairie est rentrée en contact avec le fournisseur d'accès concerné OZONE et le Conseil Départemental qui gère l'antenne-relais.

Un Technicien du Conseil Départemental s'est rendu sur place le 12 Août et a procédé à la visite de l'antenne et de plusieurs installations d'abonnés. Suite à cette visite, il a été procédé à la rehausse de l'antenne effectuée le 13 octobre.

Néanmoins certains problèmes peuvent persister du fait de l'installation (antennes de réception masquées ou trop basses en façades des maisons : des contacts devront dans ce cas-là être pris avec le technicien du Conseil Départemental qui fera intervenir un technicien agréé sur place) ou du fait du fournisseur OZONE dont le service après-vente semble souvent inefficace.

En parallèle, la mairie a essayé de trouver d'autres alternatives pour résoudre les problèmes liés au fournisseur d'accès à internet. Il existe notamment un concurrent à OZONE qui se nomme ALSATIS (utilisant la même technologie WIMAX) et qui est basé sur Toulouse.

Pour informations, nous vous rappelons les coordonnées des deux fournisseurs d'accès :

- OZONE : 09-73-01-10-00 ou www.ozone.net
- ALSATIS : 09-70-24-72-47 ou www.alsatis.com

Dans le cas d'un changement de fournisseur, faites attention au frais de résiliation.

Il existe aussi d'autres technologies comme le satellite, mais qui selon les dires du technicien du conseil départemental se trouve saturé et est non éligible à la subvention du conseil départemental.

SOIREE HALLOWEEN

Comme chaque année, les enfants du village, en quête de bonbons et friandises, vous rendront visite dans la soirée du **samedi 31 octobre**. Réservez-leur le meilleur accueil. Merci.

11 NOVEMBRE

La population est cordialement invitée à la Cérémonie aux Monuments aux Morts qui se déroulera le **mercredi 11 novembre à 12h00** et sera suivi du verre de l'amitié.

FETES de FIN d'ANNEE

Comme à l'accoutumée, nos Aînés recevront un cadeau de Noël qui leur sera distribué à la veille des Fêtes. En liaison avec le Comité des Fêtes, un goûter sera organisé à la Salle des Fêtes à l'intention des plus jeunes mais aussi des plus âgés en présence du Père Noël. Rendez-vous le 19 ou le 20 décembre prochains (la date précise sera confirmée ultérieurement).

Le Conseil Municipal